

9ème VIDE GRENIER DU QUARTIER MADAGASCAR A CHALONS EN CHAMPAGNE

A vos agendas !!!

Nous avons le plaisir de vous informer que la 9 ème édition de notre vide grenier est fixée au 12 avril 2026. Le déballage a lieu dans les rue Jean Talon, Paul Louis Courier et Montaigne. Comme l'an passé, nous allons demander à des artisans créateurs et producteurs de nous rejoindre dans un espace dédié, où ils seront regroupés pour présenter et vendre leurs créations et productions, afin de donner une dimension supplémentaire à l'événement.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, merci de nous retourner le **coupon réponse après l'avoir complété et signé, accompagné du règlement, avant le samedi 21 mars 2026**, à l'une des adresses ci-dessous :

Jacques REMY, 7 rue Jean Talon, 51000 Chalons en Champagne

ou

Christian VILLAIN, 12 rue Paul Louis Courier Chalons en Champagne

Pour toutes questions, informations, n'hésitez pas à nous envoyer un mail : quartier.madagascar51@gmail.com ou nous appeler sur le 0681006627 ou 0679182022

- Restauration rapide sur place
- Le règlement restera acquis à l'association pour toute annulation après le **28 mars 2026**.
- Si la manifestation était annulée ou non autorisée, par la mairie ou la préfecture, les règlements par chèque (à privilégier) seraient détruits, le liquide serait remboursé.

Le prix par emplacement de 4m est fixé à 8€

Merci et à bientôt.

COUPON REPONSE INSCRIPTION

Personne physique

Se déroulant le **dimanche 12 avril 2026 de 8h à 17h** à Châlons en Champagne

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à : n° dépt :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Nombre d'emplacement(s) réservé(s) ... * 8€ = ... €

Déclare sur l'honneur :

- *Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 Code de commerce)*
- *Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 Code pénal)*

1. *Pour des raisons de sécurité, l'accès aux emplacements pour les exposants s'effectuera à partir de 6h30, les véhicules devront être stationnés en dehors du site d'exposition après déchargement (sauf cas particuliers convenu avec l'organisation).*
2. *Règlement par chèque bancaire au nom de « Association du quartier Madagascar » ou en espèces*
3. *La vente d'animaux, d'aliments, d'alcool ou d'armes à feu est strictement interdite*

Fait à Châlons en Champagne, le :

Signature :

